

**Sommet Union Africaine-Union Européenne
Abidjan, Côte d'Ivoire, 29-30 novembre 2017**

MEMORANDUM

1. Le sommet d'Abidjan se tient à un moment clé des relations Europe-Afrique, puisque l'accord de Cotonou qui structurait ces relations dans le cadre des accords ACP depuis l'an 2000 prend fin en 2020. Les négociations informelles sur la nature et la portée du prochain accord de coopération sont largement entamées. Si l'on respecte la périodicité observée jusqu'ici pour la tenue des sommets Union Européenne-Afrique, le prochain Sommet aura normalement lieu après l'adoption du nouveau cadre de coopération ! En d'autres termes le Sommet d'Abidjan est le dernier auquel on peut jeter les bases d'une discussion sur le prochain cadre de partenariat et de coopération entre l'Union Européenne et l'Afrique.
2. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que la Commission européenne a publié en novembre 2016 une Communication qui constitue la base du mandat de négociation qu'elle souhaite faire adopter avant la fin 2017 par le Conseil européen. En substance cette Communication part du principe que le cadre ACP offre un socle à partir duquel un partenariat politique renouvelé peut être construit, sous la forme d'un seul et unique accord juridiquement contraignant. Reconnaisant néanmoins que depuis 2000 le contexte géopolitique tant pour l'Europe que pour l'Afrique s'est largement modifié, et que le prochain accord doit être en phase avec les défis, enjeux et agendas globaux et régionaux, l'UE, dans un esprit de compromis propose de définir trois partenariats régionaux distincts (Pacifique, Caraïbes et Afrique) tout en les maintenant dans un **"accord-cadre ACP"**.
3. Cette proposition hybride a l'immense inconvénient de ne pas reconnaître l'unité de l'Afrique (puisque le cadre ACP ne concerne que les pays d'Afrique subsaharienne), ni les instances politiques légitimes de l'Union Africaine (lui préférant les institutions paritaires ACP/EU dont la pertinence et la légitimité sont de plus en plus questionnées).
4. Cette option est tout à fait contraire aux engagements souscrits par les deux parties lors du Sommet UE/Afrique de Lisbonne en 2007. Dans la Stratégie conjointe Afrique/EU (JAES) adoptée lors du Sommet Lisbonne, l'article 6 mentionne explicitement au titre des principes du partenariat que *"Le partenariat et ses évolutions ultérieures seront guidés par les principes fondamentaux que sont l'unité de l'Afrique, l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, la maîtrise de leur destin par les intéressés, et la responsabilité commune..."* De même l'article 8 (i) spécifie comme premier objectif de *« renforcer le partenariat politique Afrique-UE, et lui conférer une nouvelle dimension en vue d'aborder des questions d'intérêt commun. A ce titre il s'agira notamment de renforcer les liens institutionnels et de répondre aux grands défis communs que sont, en particulier, la paix et la sécurité, les migrations et le développement, et la promotion d'un environnement sain. A cet effet les deux parties considéreront l'Afrique comme un tout, et moderniseront le dialogue politique Afrique-UE afin de permettre un partenariat de continent à continent solide et durable, articulé autour de l'UA et de l'UE »*. Dans le chapitre Nouvelle Approche proposé par la JAES, en vue d'atteindre les objectifs de la JAES l'Afrique et l'UE devront *« œuvrer ensemble à l'adaptation progressive des politiques et des cadres juridiques et financiers pertinents, ainsi que des instruments et mécanismes de coopération concernés, aux besoins et aux objectifs du partenariat et créer un cadre qui réponde mieux à nos préoccupations respectives »* (article 9 point f).
5. La JAES avait pour objectif de prendre acte de la création de l'Union Africaine, de reconnaître ainsi l'unité de l'Afrique, et de marquer la nécessité de définir un nouveau cadre pour les relations Europe-

Afrique reconnaissant implicitement que le cadre ACP n'était plus pertinent. La JAES était supposée être *“le cadre de long terme des relations Europe-Afrique mis en oeuvre à travers des plans d'action à court terme, et un dialogue politique renforcé à tous les niveaux”*. Faute d'avoir été intégrée dans un cadre juridique et financier contraignant, la JAES s'est révélée être un dispositif politique ad hoc qui a conduit à un affaiblissement des ambitions politiques voire une perte de mémoire par rapport aux engagements pris en 2007 d'accord parties au fur et à mesure des années, pour se réduire à partir de 2014 à une feuille de route très générale n'engageant la redevabilité d'aucune des parties.

6. En toute rigueur diplomatique c'est la puissance accueillante qui propose l'agenda du Sommet et donc les sujets à discuter. Et l'Europe attend la position africaine. Comme indiqué précédemment, la question du futur accord de partenariat entre l'UA et L'UE devrait être au cœur des discussions à aborder lors du prochain Sommet d'Abidjan.
7. Or de manière volontariste **l'UE ne souhaite pas mettre à l'agenda du Sommet la question de la négociation de l'accord post-Cotonou**, alors que la phase des discussions formelles va commencer dès 2018. Sous prétexte que le Sommet organisé dans le cadre de la JAES et le prochain accord de partenariat et de coopération avec les ACP sont 2 sujets distincts, l'UE, dans un “pragmatisme de principe”, préfère continuer à dialoguer avec l'Afrique en utilisant les différents cadres existants (Sommet sur la migration; Groupe Sahel; Facilité pour la Paix; Facilité pour l'investissement ...), qui participent de fait au morcellement des dispositifs de dialogue et de coopération avec l'Afrique.
8. Dans cette perspective, L'UE a proposé à l'UA de retenir comme thème général du Sommet, “investir dans la jeunesse” ce qui lui permet en même temps de promouvoir la facilité d'investissement récemment mise en place comme l'une des meilleures réponses à la création d'emplois décents et durables pour les jeunes et au défi de la migration. Pour le reste, l'UE compte passer en revue une série de thèmes transversaux autour de la promotion de la résilience, en faisant état des actions qu'elle mène déjà et pour lesquelles des financements sont prévus jusqu'en 2020. Pour l'UE, l'horizon du Sommet d'Abidjan ce sont donc les 3 prochaines années, qui coïncide précisément avec la fin de l'accord de Cotonou !
9. **L'Afrique ne devrait pas accepter d'enfermer les débats du Sommet d'Abidjan sur un horizon aussi court.** Il faut rappeler que l'accord de Cotonou a structuré les relations Europe-Afrique durant 20 ans. Sachant que pour la suite tout est à renégocier et que le prochain structurera également les relations Europe-Afrique pour les 20 prochaines années!
10. Pour être conforme à l'Agenda 2063 et à sa vision stratégique, l'Afrique devrait affirmer deux objectifs dans le cadre de son dialogue politique au plus haut niveau : 1) faire de l'Union Africaine l'interlocuteur de l'Union Européenne pour la refondation et la renégociation d'un accord de partenariat politique et de coopération pour les 20 prochaines années, adossé à un instrument légal, financier et de coopération contraignant et unique. Cet accord intégrerait la JAES et adapterait ses objectifs par rapport aux nouvelles ambitions du partenariat ; 2) appliquer le principe de subsidiarité dans la conduite du dialogue politique et de la mise en oeuvre du futur accord, c'est-à-dire l'intégration des acteurs de la gouvernance publique du niveau local au niveau continental, y compris dès la négociation de l'Accord. C'est la raison pour laquelle un Forum Europe-Afrique des gouvernements locaux et régionaux est organisé à Abidjan le 27 novembre 2017 pour représenter la voix des autorités locales et faire des recommandations pour enrichir les discussions du Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement.